



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 22.427

DECISION

*Concernant la fixation de tarifs de sorties éducatives  
des Accueils de Loisirs de la Ville de ROYAN*

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

## D E C I D E

- de fixer le tarif pour les sorties éducatives des Accueils de Loisirs comme suit :

<u>GIMA'IN 2022</u>	<u>Sortie par enfant</u>
- LEGENDES D'AUTREFOIS	7,00 €
- CHATEAU DE LA ROCHE COURBON	9,00 €
- POLE NATURE DE VITREZAY	4,00 €
- ACCROBRANCHES COOLONGALOOK ROYAN	7,00 € (+ 8 ans) 8,50 € ( - 8 ans) 7,00 €
- FERME DE MAGNE	5,00 € 7,00 €
- WATER GAMES SAUJON	9,00 €
- PARC DE L'ESTUAIRE	4,00 € 3,00 €
- INITIATION PECHE SAUJON	5,00 €
- CHATEAU DES ENIGMES	5,00 €

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

 HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailac – CS N°80218 – 17205 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.56.56 – 📠 : 05.46.39.56.57  
 Internet : [www.ville-royan.fr](http://www.ville-royan.fr) – email : [mairie@mairie-royan.fr](mailto:mairie@mairie-royan.fr)

**MISE EN LIGNE LE 27-07-2022**

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20220706-DCPTA22-427-AI  
Date de télétransmission : 18/07/2022  
Date de réception préfecture : 18/07/2022

<u>LIBRENJEUX 2022</u>	<u>Sortie par enfant</u>
- AQUARIUM LA ROCHELLE	8,00 €
- LES ANES DE LA REVERIE	8,00 €
- PORT MINIATURE ST SAVINIEN	8,00 €
- PLANTETE EXOTICA	8,00 €
- ACCROBRANCHES COOLONGALOOK ROYAN	8,00 €
- MOULIN DU FA	4,00 €
- FERME DE MAGNE	6,50 €
- CROISIERE AUTOUR FORT BOYARD	8,00 €
- CHATEAU DE LA GATAUDIÈRE	8,00 €
- MUSEE DES AUTOMATES	7,00 €

<u>ESCALE SUMMER 2022</u>	<u>Sortie par enfant</u>
- FAT BIKE ELECTRIQUES RONCE LES BAINS	9,00 €
- AQUAGAME + AQUABRANCHE SAUJON	9,00 €
- KAYAK MORNAC S/SEUDRE	8,00 €
- SORTIE CATAMARAN LA ROCHELLE	10,00 €
- WAKE TELESKI NAUTIQUE SAUJON	7,50 €
- ZOO LA PALMYRE	( - 12 ans) 6,00 € ( + 12 ans) 8,00 €
- ACCROBRANCHES COOLONGALOOK ROYAN	8,50 €
- PADDLE ST GEORGES DE DIDONNE	6,00 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'Article 7066-4210 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 18 juillet 2022

Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS



Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET



Fait à ROYAN, le 06 juillet 2022

Pour le Maire,  
et par délégation  
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET